



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels enseignants

**Rectorat de l'académie de Créteil
Division des personnels enseignants
Service DPE 4**

4 rue Georges Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 22 août 2014 modifié fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;
- Vu les arrêtés ministériels du 1^{er} octobre 2024 portant nomination des personnels intéressés en qualité de professeur d'éducation physique et sportive stagiaire ;
- Vu les propositions du jury académique du 18 juin 2025.

Arrête

Article 1 :

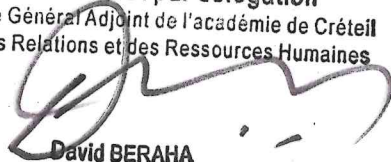
Sont autorisés à effectuer une prolongation de stage les professeurs d'éducation physique et sportive stagiaires dont les noms figurent en annexe.

Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 30 juin 2025

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des Relations et des Ressources Humaines



David BERAHA

**Jury académique des professeurs
d'éducation physique et sportive stagiaires
Session de juin 2025**

**Professeurs d'éducation physique et sportive stagiaires
autorisés à effectuer une prolongation de stage**

Civilité	Nom d'usage	Nom de famille	Prénom	Année du concours
M.	BONNIN	BONNIN	SEBASTIEN	2024